



Gespx (logiciel de gestion commerciale)

Propriété & Usage

Tout usage, représentation ou reproduction intégral ou partiel, fait sans le consentement de Im@gin Micro est illicite (Loi du 11 Mars 1957 - Loi du 3 Juillet 1985). Ils constitueraient une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal. Tous droits réservés dans tous pays. Logiciel original développé par Im@gin Micro. Documentation Im@gin Micro. Toute utilisation, à quelque titre que ce soit, non autorisée dans le cadre de la convention de licence, est strictement interdite sous peine de sanctions pénales (Loi du 3 Juillet 1985, Art. 46).

Conformité & Mise en garde

Compte tenu des contraintes inhérentes à la présentation sous forme de manuel électronique, les spécifications visées dans la présente documentation constituent une illustration aussi proche que possible des spécifications. Il appartient au client, parallèlement à la documentation, de mettre en œuvre le logiciel pour permettre de mesurer exactement l'adéquation de ses besoins aux fonctionnalités. Il est important, pour une utilisation sûre et opérationnelle du logiciel, de lire préalablement la documentation.

Compatibilité

Im@gin Micro met en œuvre tous les moyens nécessaires pour garantir la compatibilité de ses logiciels et options avec les logiciels tiers dans leur version existante au moment du développement du logiciel concerné. Toutefois, elle ne garantit pas leur compatibilité avec les possibles évolutions des logiciels tiers. Il appartient au Client de s'informer sur leur éventuelle adéquation.

Evolution

La documentation correspond à la version référencée. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Toutefois, un document informatif additionnel peut être joint à la documentation existante pour présenter les modifications et améliorations apportées à ces mises à jour.

Les noms de produits ou de sociétés, toute image, logo ou représentation visuelle mentionnés dans ce document ne sont utilisés que dans un but d'identification et peuvent constituer des marques déposées par leurs propriétaires respectifs.



Table des matières

Fenêtres où les vues-listes sont utilisables	3
Changement de vue	4
Paramétrage des vues (Administrateur uniquement)	5
Création d'une vue (Administrateur uniquement).....	6
Modification du filtre de la vue (Administrateur uniquement)	7
Modification de la grille de la vue (Administrateur uniquement).....	8



Fenêtres où les vues-listes sont utilisables

- Dans la liste des articles (Données \ Articles \ Liste)
- Dans la fenêtre de sélection des articles (En cliquant sur les « ... » dans les champs articles, par exemple dans les lignes de documents).

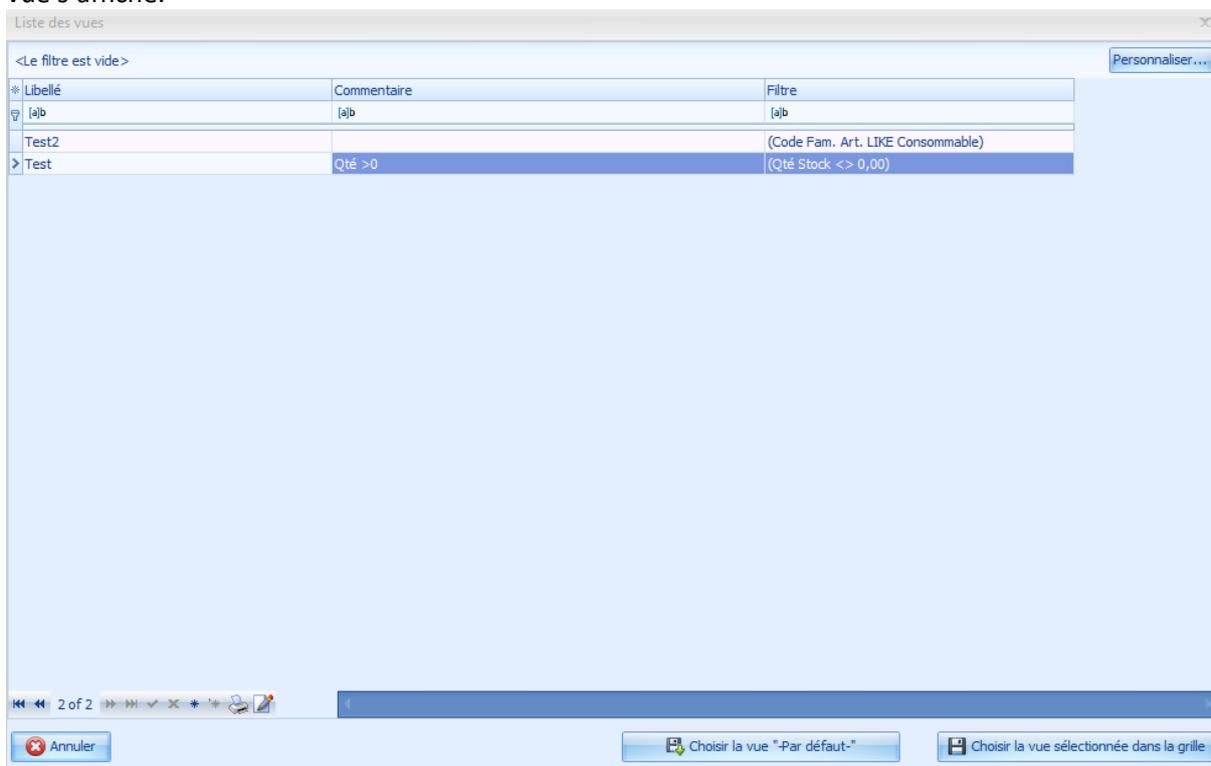


Changement de vue

La vue peut être modifiée en sélectionnant la vue voulue dans la liste déroulante des vues.



Il est aussi possible de cliquer sur les « ... » et dans ce cas, une fenêtre permettant de sélectionner la vue s'affiche.



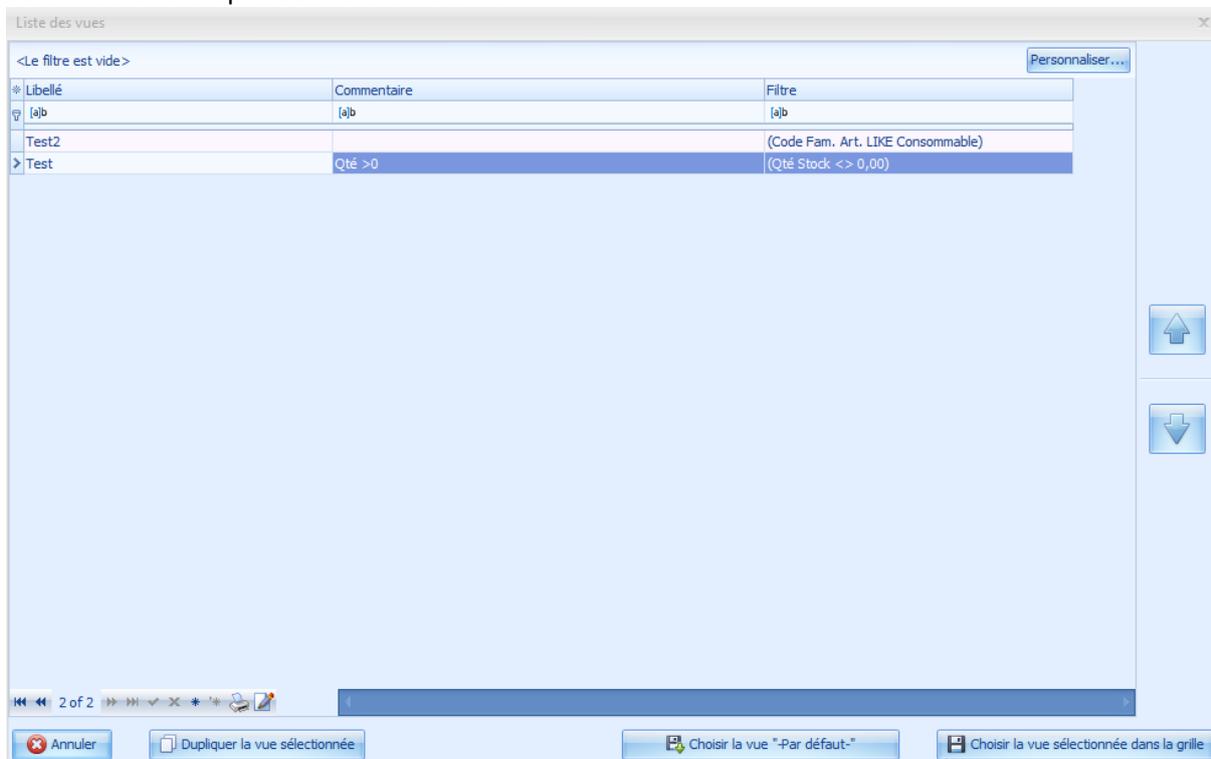
Le bouton « Choisir la vue sélectionnée dans la grille » permet de sélectionner la vue en cours dans la grille.

Le bouton « Choisir la vue -Par défaut- » permet de sélectionner la vue par défaut.



Paramétrage des vues (Administrateur uniquement)

Dans la fenêtre qui permet de sélectionner la vue, il est aussi possible d'effectuer des paramétrages sur les vues correspondantes à cette liste.



Les 2 flèches sur le côté permettent de modifier l'ordre d'affichage des vue dans la liste déroulante.

Le bouton « Dupliquer la vue sélectionnée » permet de dupliquer une vue et donc d'avoir une vue dont le filtre est déjà défini et qu'il reste à modifier.

Des commentaires peuvent être ajoutés à chacune des vues.



Création d'une vue (Administrateur uniquement)

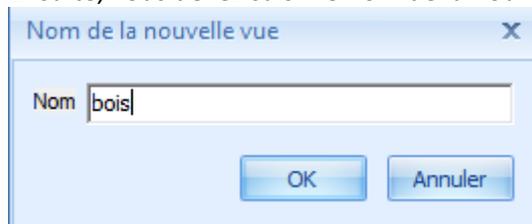
Dans la partie « Vue » d'une liste :



Vous devez cliquer sur :



Ensuite, vous devez saisir le nom de la nouvelle vue.



Les doublons de noms à l'intérieur d'une liste sont interdits pour des raisons pratiques. Par exemple vous pouvez avoir une vue qui s'appelle « Standard » dans la liste des articles et une autre avec le même nom, mais dans la fenêtre de sélection des articles. Par contre, dans la liste des articles, vous ne pourrez pas avoir 2 vues avec le même nom.



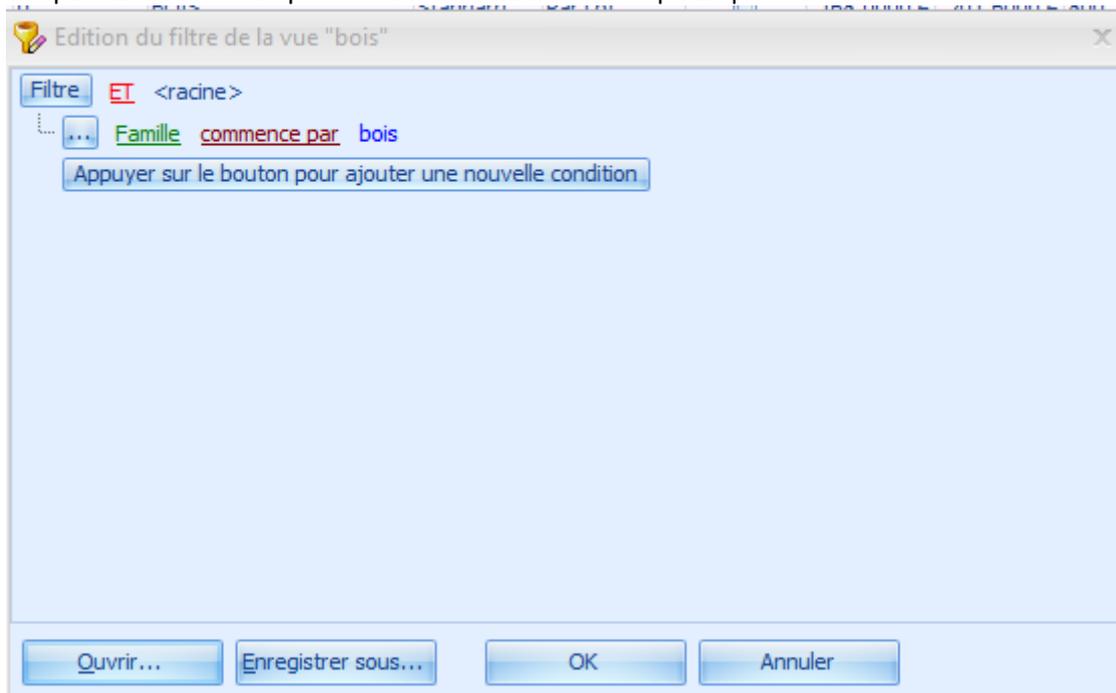
Modification du filtre de la vue (Administrateur uniquement)

Si la vue « -Par défaut- » est sélectionnée, le filtre de vue n'est pas modifiable dans ce cas.

Pour définir ou modifier le filtre de la vue sélectionné, il faut cliquer sur le bouton :



Ce qui ouvre la fenêtre permettant de définir le filtre spécifique à la vue.



Cette fenêtre ne récupère pas les données de filtre défini dans la grille, mais uniquement le filtre défini pour la vue.



Modification de la grille de la vue (Administrateur uniquement)

Lorsqu'une vue est sélectionnée, si vous voulez adapter plusieurs éléments de la grille pour cette vue (Les colonnes affichées, leur arrangements, leur largeur...), il faut d'abord définir tous ses éléments puis cliquer sur le bouton d'enregistrement.



Si des modifications ont lieu sur la grille, mais que le bouton d'enregistrement n'est pas cliqué, lorsque vous sélectionnez une autre vue et que vous revenez sur la première, les modifications précédentes auront été perdues.